

I M P A

Indemnité de Maintien du Pouvoir d'Achat

Un cautère sur une jambe de bois !

Depuis le simulacre de négociation salariale du 26 février, de nombreuses actions et délégations ont été menées par la CGT pour porter d'autres choix face à cette modération salariale et contraindre la Direction à changer ses orientations en matière de salaire.

Depuis le 1er juillet, nous voyons tous sur notre feuille de paie le résultat de cette politique : une (faramineuse !) augmentation de 0,5 % de la valeur du point, soit en réalité 0,25 % pour l'année !

Cette décision suffit-elle à clore le débat ? **Certainement pas pour la CGT !**



Quelques Chiffres...

Inflation

- ✓ + 1,5 % en 2010
- ✓ + 2,5 % en 2011
- ✓ + 1,9 % en 2012

Soit + 5,9 % en 3 ans !

Valeur du point

- ✓ + 0,5 % en 2010
- ✓ + 0,5 % en 2011
- ✓ + 1,1 % en 2012

Soit seulement + 2,1 % en 3 ans !

donc

Inflation - Valeur du pt = 3,8 %

de perte de pouvoir d'achat !

La « **Rémunération Moyenne par Personnel en Place** » (RMPP), **c'est quoi ?**

- ✓ **Le GVT** = les évolutions liées à l'ancienneté, à la qualification, aux mesures carrières ;
- ✓ **Les mesures catégorielles** ;
- ✓ **Les mesures générales** = la valeur du point ;

En 2012, la RMPP était de 3,5 %, la direction envisage pour 2013 de la descendre à 2,8 % !!!

Salaires, de toute évidence le compte n'y est pas !

- ✓ A la lecture des chiffres ci-contre, c'est une perte de pouvoir d'achat de 3,8 % en 3 ans que les salariés ont subi. La Direction aggrave la situation de 1,3 % supplémentaires pour 2013 (prévision d'inflation = 1,8 % - Augmentation de la valeur du point) !
- ✓ Un bon salaire, c'est indispensable ! Surtout en Ile de France. Le coût de la vie pour de nombreuses dépenses y est plus cher que partout en France (+ 14 %).
- ✓ Le salaire comme reconnaissance de la qualification, du savoir-faire, de l'expérience des agents... la Direction s'en moque et se cache derrière la RMPP.

Combien d'agents ont réellement vu leur salaire augmenter de 3,5 % ou même juste du niveau de l'inflation annoncée ?

Alors que de nombreux collègues ne peuvent partir en vacances ou vivent dans la précarité, il faudrait accepter tout cela sans rechigner ?

La modération salariale, c'est :

- ✓ Notre appauvrissement;
- ✓ Moins de consommation, la casse d'un des leviers de la croissance;
- ✓ L'affaiblissement de nos futures pensions de retraite;
- ✓ Des pertes de recettes pour le financement de notre protection sociale...

De toute évidence, le constat appelle à d'autres choix et à imposer un autre cadrage à la tutelle, car l'évolution de la valeur du point en dépend directement.

Pour 2013, la RMPP est fixée à 2,8% : elle comprend le GVT, les effets reports 2012 (+ 2,36 %), ce qui laisse un solde de 0,44 % pour les mesures catégorielles et les augmentations de salaire...

C'est dans ce contexte que la CGT revendique en priorité :

- ✓ Une augmentation de la valeur du point de 3 % au 1er janvier 2013 ;
- ✓ Un retour de la pente d'échelon à 2 % (contre 1,66 % actuellement) ;
- ✓ Pour les bas salaires, des mesures qui passent par l'attribution de points grille pour atteindre un salaire minimum de 1 700 €;
- ✓ L'indexation de l'évolution minimale du point sur celle de l'inflation.



La Direction met en place un nouveau dispositif : « Indemnité de Maintien du Pouvoir d'Achat » dit IMPA

Décryptage ...

Le dispositif consiste au versement unique d'une indemnité aux agents qui auraient eu une perte de pouvoir d'achat sur une période donnée.

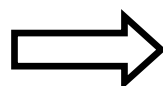
Elle n'est pas soumise aux cotisations sociales (financement des retraites par exemple...) et n'est pas pérenne.

La période considérée à l'ouverture de la négociation allait de 2009 à 2012 (L'inflation constatée est de + 5,8 %).

Le mode de calcul consiste à comparer l'évolution des rémunérations et l'inflation sur une période de 4 ans : L'écart détermine l'attribution ou non de l'indemnité.



Seulement 199 agents concernés,
C'est 0,46 % de l'effectif de la RATP !



Une indemnité en moyenne de
227 € dont certains percevront
seulement 2,42 € pour 4 années...

A un problème collectif, la Direction répond par des mesures individuelles !!!

De toute évidence, nous n'avons pas la même lecture qu'elle des aspirations salariales des agents, ils étaient bien plus que 199, ces derniers mois, à revendiquer une augmentation significative des salaires !

Au cours de la négociation...

La CGT a obtenu la prise en compte de la période 2008-2011, d'une inflation de + 6,6 %, pas de prise en compte de l'échelon 26 et le retrait de l'avis négatif en commission de classement.

A contrario, la Direction refusera de transformer en « points » l'indemnité. Elle refusera également la réalité de la spécificité du coût de la vie en Ile de France.

En conclusion:

Ce dispositif est un aveu des insuffisances de la politique salariale menée à la RATP où la Direction mélange les « mesures générales », les « mesures d'ancienneté », le « déroulement de carrière »...

L'IMPA est une « fausse bonne idée » qui ne couvre que partiellement et ponctuellement les pertes de pouvoir d'achat subies par les agents sur les périodes considérées.

L'IMPA ne répond pas à l'attente des agents d'une politique salariale à la hauteur de notre entreprise publique, à nos qualifications, notre savoir-faire et à notre engagement quotidien dans nos missions de service public.

La CGT ne signera pas cet accord et continuera à porter avec les agents des revendications pour une véritable politique salariale à la RATP !

Le 10 octobre 2013